

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération en date du 27/03/2019, arrêtant le P.L.U. d'Huez,

Monsieur Le Maire,
Jean-Yves NOYREY

PLAN N°4-1	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/7500	N°1	N°2	N°3
Mise au point	Approuvée le 24/04/2018		
territoires d'avenir	CONCEPTION	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
	S.E. - DESSIN	Origine CADASTRE	Janvier 2018

ZONAGE

ZONE URBAINE

- UH1** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité
- UHh1** Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité
- UHh1*** Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les constructions sont limitées
- UHh1**** Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les constructions sont limitées
- UHh3** Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité
- UH2** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité
- UH3** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité
- UE** Zone urbanisée à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- UT** Zone urbanisée à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique

ZONE D'URBANISATION FUTURE
Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- AU** Zone d'urbanisation future à vocation de mixité des fonctions

ZONE AGRICOLE

- Aa** Zone Agricole à usage d'alpage

ZONE NATURELLE

- N** Zone naturelle
- Ne** Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics
- Nis** Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportifs et de loisirs de plein air

AUTRES

- Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) en application de l'article R.211-1 du CU
- Constructions et ensembles bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural pour lesquelles s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R.421-28 du CU
- Bois ou forêts relevant du régime forestier
- Zone soumise à un risque d'exposition au plomb

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

